

***Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne***

Préavis municipal n° 17 (22)

Municipal responsable : J. Schaffner

**Demande d'adoption d'un crédit pour le remplacement
de la conduite de distribution d'eau potable et la pose d'éclairage public
au chemin de l'Industrie**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour objet l'obtention d'un crédit pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable au chemin de l'Industrie, sur une longueur d'environ 130m, ainsi que la pose d'éclairage public.

Cette réalisation est liée aux futurs travaux de réfection des infrastructures routières. Le chapitre routier n'est pas traité dans ce préavis, il a été préalablement englobé dans le budget 2022 (pour des raisons de péréquation financière), que le Conseil communal a adopté en décembre 2021.

Le plan directeur de distribution d'eau potable sous pression (PDDE), édité en 2003, puis mis à jour et adopté en 2019, donne les grandes lignes des travaux de développement et d'améliorations à réaliser dans le village.

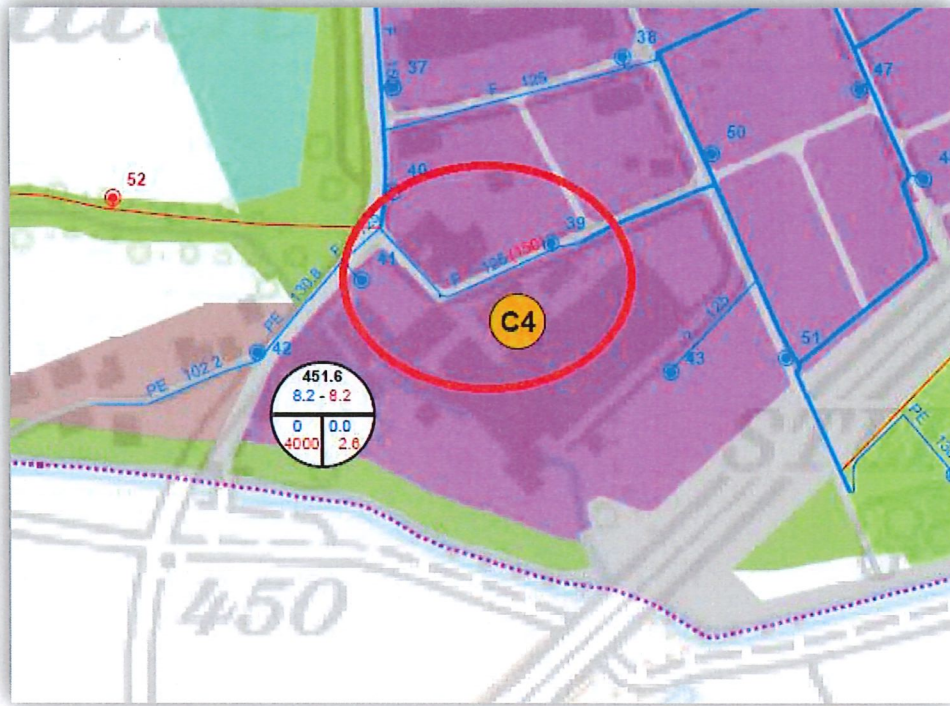
Ce document est la base des travaux entrepris ces dernières années au village.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

La conduite d'eau potable en question date des années 50 à 60. Cette dernière a fait l'objet de deux fuites ces dernières années (en 2019 et 2021). Il semble opportun à la Municipalité de procéder à ce remplacement en profitant de la mutualisation avec les travaux routiers.

Le plan directeur de distribution d'eau potable sous pression (PDDE) mentionne ce remplacement comme une mesure prioritaire, afin notamment d'améliorer les conditions hydrauliques de la zone.

Il est à noter que l'augmentation du calibre de la conduite (diamètre intérieur de 160mm) améliorera la défense incendie et qu'elle permettra un subventionnement de l'ECA.

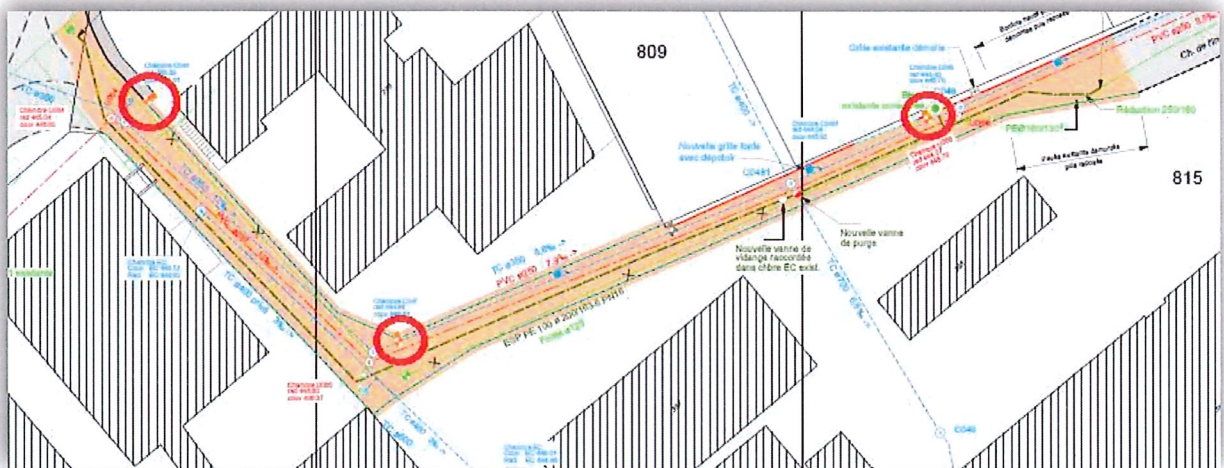


Extraits du PDDE

Simultanément, il est prévu la pose de nouvelles conduites pour l'éclairage public ainsi que de 3 mâts, en complément du mât existant.

Les candélabres seront équipés de modules LED avec réglage dynamique.

Un appel d'offre sera lancé auprès de plusieurs entreprises en vue de la réalisation des travaux de génie civil, d'électricité et d'appareillage.



Projet du bureau Perret et Gentil

3. COÛTS

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Types de travaux	Coûts [CHF]
Travaux de génie civil	8'000.-
Travaux d'appareillage (fourniture et pose des nouvelles conduites, raccordements sur les privés)	25'000.-
Travaux d'éclairage public (fourniture, pose et raccordement)	14'000.-
Participation aux frais d'étude	6'000.-
Divers et imprévus	6'000.-
Total TTC	59'000.-

Le montant des travaux relatifs à l'eau potable fera l'objet d'une demande de subvention à l'ECA. La subvention attendue se montera, en principe, à environ 30%.

Monsieur Jérôme Schaffner, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°17 (22),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

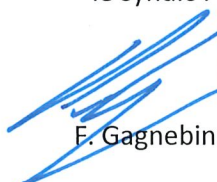
- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux relatifs au remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et la pose d'éclairage public au chemin de l'Industrie.
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 59'000.- ,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 20 ans, à raison de CHF 2'950.- par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2022.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

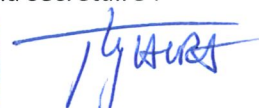
AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin



la secrétaire :


L. Tor Hug